

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 1 février 2021 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-02-2021

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU
1 FÉVRIER 2021**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 28 janvier 2021
 - 3.5 Modification au taux d'intérêts sur la taxation 2021
 - 3.6 Ajustement de salaire pour Jason Beaudoin
 - 3.7 Approbation pour achat d'un système de back up informatique
4. Sécurité publique
 - 4.1 Approbation pour achat des afficheurs pédagogiques
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Fermeture du dépôt d'huiles usées et de contenants de peinture
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Rapports des différents comités
11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Ajouts :

5.2 Entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages avec le MFFP

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

22-02-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

23-02-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 28 janvier 2021 au montant de 189 813.06\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	30 350.23\$
Comptes à payer	42 261.56\$
Déboursés	117 201.27\$
À approuver en résolution	Inclus dans à payer

3.3

24-02-2021

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture de ACSIQ au montant de 57.49\$ pour formation André Maillet.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture de Document Express au montant de 57.49\$ pour chloroplaste patinoire.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.23000.639.

Paiement de la facture de Predimach au montant de 2 759.40\$ pour chat du PC Board.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.414.

Paiement de la facture de ACSIQ au montant de 482.90\$ pour formation en sécurité civile.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture Claude Grenier Ressources Humaines au montant de 38.80\$ pour mise à jour équité salariale.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.141.

Paiement de la facture de Tetrattech au montant de 2 826.62\$ pour projet évaluation des actifs.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture de MRC Lotbinière au montant de 1 546.50\$ pour service d'ingénierie.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.61000.410.

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 29 janvier 2021 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2021

3.5

25-02-2021

MODIFICATION AUX TAUX D'INTÉRÊTS SUR LA TAXATION 2021

CONSIDÉRANT QUE le Règlement #100-007-2021-02 prévoit que le taux d'intérêt applicable à la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux est fixé à 12% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement #100-007-2021-02

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui est précaire ou pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans la dernière année et qui prévalent encore aujourd'hui et que la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêts applicable à la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QU'UN taux d'intérêt de 0% s'applique pour les citoyens qui accuseraient un retard de paiement sur la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux jusqu'au 31 décembre 2021;

QUE le taux d'intérêt de 0% soit applicable sur l'année 2020 et 2021 seulement et non sur les années antérieures, c'est-à-dire que les intérêts sur arrérage de taxe contractés avant 2020 demeureront.

QUE le citoyen puisse convenir d'une entente de paiement avec la municipalité pouvant s'étirer jusqu'au 31 décembre 2021;

QUE le taux d'intérêt de 0% s'applique pour les citoyens ayant fait une entente de paiement seulement.

3.6

26-02-2021

AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR MONSIEUR JEASON BEAUDOIN

CONSIDÉRANT que Monsieur Jason Beaudoin a suivi les cours : Traitement des eaux usées par étangs aérées et Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution à la demande du Conseil lors de son embauche;

CONSIDÉRANT qu'il a réussi le cours Traitement des eaux usées par étangs aérées avec succès en date du 21 décembre 2020 et qu'il a reçu sa certification;

CONSIDÉRANT qu'il a réussi le cours Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution avec succès et qu'il aura sous peu sa certification;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUGMENTER son salaire de \$1,00 l'heure rétroactivement au 21 décembre pour sa certification dans le cadre du cour Traitement des eaux usées par étangs aérées;

D'AUGMENTER son salaire de \$1.00 l'heure lorsqu'il aura reçu sa certification pour le cours Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution.

3.7

27-02-2021

APPROBATION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que nous avons dû changer le serveur informatique de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le nouveau serveur est plus gros et plus performant que l'ancien qui datait de 2012;

CONSIDÉRANT que le système de sauvegarde informatique n'est pas assez puissant pour le nouveau système;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACHETER un nouveau système de sauvegarde informatique chez 6 TEM TI au montant de 899.45 taxes en sus

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

28-02-2021

**APPROBATION POUR L'ACHAT DES AFFICHEURS
PÉDAGOGIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficiera d'une subvention FRR à la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT que notre projet était d'améliorer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que cet achat était prévu en 2021;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'achat des quatre (4) afficheurs pédagogiques chez Kalitec pour un montant de \$19 896,19 taxes incluses

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

29-02-2021

**FERMETURE DU DÉPÔT D'HUILES USÉES ET CONTENANTS DE
PEINTURE**

CONSIDÉRANT que diverses matières autres que des huiles usées et contenants de peinture sont déposés à ce site;

CONSIDÉRANT QUE le mélange de certaines substances pourraient s'avérer très dangereux pour nos employés;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas les véhicules, ni les permis et autorisations nécessaires au transport de ces produits;

CONSIDÉRANT qu'il y a un très haut risque de déversement et de contamination;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE FERMER définitivement ce dépôt et de rediriger les citoyens dans des sites aménagés à cet effet dont le lieu d'enfouissement technique de St-Flavien pour la disposition de ces matières.

5.2

30-02-2021

**ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION CONCERNANT
L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DE CHEMINS MULTIUSAGES
AVEC LE MFFP**

CONSIDÉRANT que la municipalité a toujours procédé à l'entretien et à la réfection du rang St-José;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas d'entente orale ni écrite avec le MFFP concernant l'entretien et la réfection du rang St-José;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'avoir une entente claire, écrite et signée entre les deux parties afin d'éviter toute situation ambiguë;

CONSIDÉRANT que le MFFP nous propose une entente et que celle-ci convient au conseil municipal;

En conséquence;

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'entente proposée par le MFFP et de mandater la directrice générale pour la signature de l'entente.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.LOISIRS ET CULTURE

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

31-02-2021

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h13.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque

Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire